

- ✓ Technologiquement innovant: pas de gaz propulseur, pas de feu, pas de mèche
- ✓ fumigateur Hydro-réactif pour le traitement insecticide
 - ✓ Débusquage rapide et effet d'abattement
 - ✓ Pénètre toutes les fissures et les crevasses
 - ✓ Ne laisse pas de taches ni de résidus
 - ✓ Facile d'utilisation

SPECIFICATIONS

- **Composition:**
7,2% (w/w) Cyphenothrine (CAS n°39515-40-7)
- **Formulation:** fumigateur hydroréactif (FD)
- **Utilisateurs:** professionnels
- **Cibles:** Pour le contrôle des insectes volants (moustiques, mouches, guêpes) et les insectes rampants (cafards, fourmis, puces, araignées et punaises de lit).
- **Utilisation:** Dans les zones d'hygiène publique, y compris les bureaux, les magasins, les usines, les musées,

les cinémas, les hôpitaux (sauf dans les services occupés), les établissements militaires, des navires et des zones de stockage des déchets.

Utilisable pour le matériel, le transport et local en contact avec les aliments emballés d'origine végétale ou animale.

Utilisable pour le logement des animaux, le matériel et le transport (hygiène agricole).

Utilisable pour le matériel, le transport et local utilisé pour le stockage et le transport des déchets.

DOSES ET INSTRUCTIONS

- **Dosage:**
Fumigateur 10G:
Insectes rampants: 1 fumigation de 10g pour 25 m² ou 65 m³
Les insectes volants: 1 fumigation de 10g pour 50 m² ou 130 m³
Fumigateur 20G:
Insectes rampants: 1 fumigation de 20g pour 50 m² ou 130 m³
Les insectes volants: 1 fumigation de 20g pour 100 m² ou 260 m³
Fumigateur 100G:
Insectes rampants: 1 fumigation de 100g pour 250 m² ou 650 m³
Les insectes volants: 1 fumigation de 100g pour 500 m² ou 1 300 m³

Instruction d'utilisation:

Retirer les animaux (y compris les poissons et les plantes fragiles) de la zone à traiter. Fermer les portes et fenêtres ouvrant sur l'extérieur. Ouvrez les portes, les armoires et les tiroirs à l'intérieur des locaux. Placez le gobelet en plastique au milieu de la zone, versez un peu d'eau jusqu'au niveau indiqué, déchirer l'enveloppe aluminium contenant la capsule puis placer la boîte avec la face rouge vers le haut.

Le brouillard est libéré après 30 secondes minimum. Pour une grandes surfaces, utiliser plusieurs fumigateurs et activer d'abord ceux qui sont le plus loin de la sortie.

Personne ne doit être resté dans la pièce pendant la fumigation. Laissez le fumigateur fonctionner dans les locaux fermés durant un minimum de 2 heures, pour de meilleurs résultats, laissez-le pendant 4 heures. Une fois réintégration des locaux ouvrir largement les portes et les fenêtres pour permettre à l'air d'être renouvelé pendant au moins 10 à 15 minutes.

Début de l'effet biocide:

Effet immédiat foudroyant.

▪ Effet résiduel:

Sans effet résiduel.

▪ Fréquence d'application:

6 applications par an maximum.

▪ Instructions de nettoyages:

Ventiler 10 à 15 minutes.

▪ Période d'utilisation:

Toute l'année.



INFORMATION TECHNIQUE

Il y a de nombreux avantages à utiliser la fumigation et voici les 3 que nous considérons comme les plus avantageux lorsque la fumigation est nécessaire.

1. La fumigation est une solution rapide à votre problème d'insecte. Beaucoup de mesure de control des insectes nécessite beaucoup de temps de mise en place comme les appâts ou les sprays. La fumigation est rapide et peut souvent régler votre problème durant la nuit. Il peut se révéler indispensable dans les environnements sensibles comme les établissements commerciaux pour lesquels l'intolérance zéro est de mise pour les insectes.
2. La fumigation permet d'accéder aux endroits « hors de portée » où les insectes se dissimulent. Elle imprègne la pièce, même si celle-ci contient du

matériel. La fumigation peut se révéler performante là où d'autres traitement comme les sprays, la poudre, et aérosol ou tout autre type de traitement classique ne permettraient pas une complète éradication.

3. La fumigation est idéale dans un environnement sensible comme pour l'industrie alimentaire ou les locaux de stockage. Elle réduit de problème posé par les résidus comparé aux traitements insecticides classiques.

La fumigation est une très bonne option pour sa sécurité et son efficacité lorsqu'elle est mise en œuvre par un professionnel qualifié. Cette option est un excellent choix pour les locaux résidentiels et commercial rencontrant des problèmes d'infestation.

RESULTATS DES TESTS

| Espèces | abatement/mortalité | |
|---|---------------------|----------------|
| | after 4 hours | after 24 hours |
| Dosage pour les insectes volants | | |
| Mouches (Mouches domestique) | 100% | 100% |
| Moustiques (Culex quinquefasciatus) | 100% | 100% |
| Guêpes (Vespula germanica) | 100% | 100% |
| Dosage pour les insectes rampants | | |
| Blattes germaniques (Blattella germanica) | 100% | 100% |
| Blattes orientales (Blatta orientalis) | 100% | 100% |
| Fourmis (Lasius niger) | 100% | 100% |
| Punaises de lit (Cimex lectularius) | 90% | 100% |
| Puces (Ctenocephalides felis) | 100% | 100% |
| Araignées (Pholcus phalangioides) | 100% | 100% |

SPECIFICATIONS TECHNIQUES



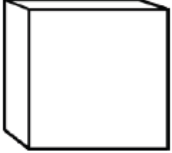
| Parameter | Value | Reference/method |
|-----------|-----------------|------------------|
| Aspect | Tin can | |
| Tolerance | 6,1 – 8,25 g/kg | FAO |

PHYSICAL-CHEMICAL PARAMETERS

| Parameter | Valeur Normal | Reference/method |
|-----------------------|---------------|------------------------|
| Propriétés explosives | sans | A.14. (OPPTS 830.6316) |



PACKAGING

| contents | pictogram | outer carton | palletisation |
|----------|---|--------------|---------------|
| 10g |  | x30 pieces | x72 packs |
| 20g |  | x30 pieces | x48 packs |
| 100g |  | x6 pieces | x99 packs |

CLASSIFICATION

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



GHS05



GHS09



GHS08

Signal : DANGER

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

H315 Provoque une irritation de la peau.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation médicale il est nécessaire d'avoir l'emballage ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P261 Éviter de respirer le brouillard

P280 Porter des gants de protection et des lunettes de protection.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever / Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / douche.

YEUX P305 + P351 + P338 : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si présente et facile à faire. Continuer à rincer.

P309 + P311 En cas d'exposition ou en cas de malaise : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin / médecin.

P304 + P341 EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation nationale.



AGENDA PROVISoire DES PRODUITS BIOCIIDE A BASE DE CYPHENOTHINE

| | Explication | Délai | Date attendue |
|--|--|---|---------------------------------------|
| Réunion d'opinion du BPC sur la matière active | Le BPC (Comité des produits biocides) donne son opinion sur l'inclusion de la matière active. | Fin de la période d'évaluation de la matière active | Avril 2017 |
| Publication de l'opinion du BPC sur la matière active | L'opinion du BPC est publiée | 1 à 3 mois plus tard | Entre mai et juillet 2017 |
| Publication de l'approbation de la matière active | Sur la base de l'opinion du BPC, La commission européenne publie l'approbation de la matière active au journal officiel EU | 2 à 5 mois plus tard | +/- Octobre 2017 |
| Date limite pour la soumission des dossiers produits | Soumission du dossier d'homologation par l'état membre choisi et des intentions de reconnaissance mutuelle dans les autres pays où le produit est vendu. | 24 mois après la publication de l'avis du BPC | Entre Mai et Juillet 2019 |
| Publication de la première approbation de produit | Homologation du produit biocide dans l'état membre choisi | 1 à 2 ans après la soumission | Entre Mai 2020 et Juillet 2021 |
| Soumission des dossiers de reconnaissance mutuelle | Les conclusions de l'état membre choisi sont transmises aux autres états où les intentions de reconnaissance mutuelle avaient été déposées | Dans les 2 mois qui suivent l'approbation du produit par l'état membre choisi | |
| Approbation des demandes de reconnaissance mutuelle pour le produit | Evaluation de la demande de reconnaissance mutuelle | 4 à 12 mois | |

